



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 03 AVRIL 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 16 puis 17 à partir du point 1
Délégués Excusés : 4 (jusqu'au point 1 puis 3)	dont Pouvoir : 4 puis 3 à partir du point 1
Délégués absents : 2	
Votants : 20	
Date convocation : 21 MARS 2024	
Secrétaire de Séance : Hélène COUSSEAU	

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 21 mars 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Paul CARRERE) - Anaïs CADIS (+ pouvoir de Nathalie MOMEN jusqu'au point 1) – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) Claude LABORDE – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU – Michel DOURTHE – Martine GASTON - Jean-Luc DUBROCA (+ pouvoir de Didier PLANCKE) – Nicole DUCOUT – Frédéric PRADERE – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Absents avant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Anaïs CADIS jusqu'au point 1
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Didier PLANCKE a donné pouvoir à Jean-Luc DUBROCA

Absent : Yannick VILLATORO - Luc SCOGNAMIGLIO

N° 45 /2024

Objet : Approbation de l'ordre du jour – séance du 03 avril 2024



N° 45 /2024

Objet : Approbation de l'ordre du jour – séance du 03 avril 2024

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

I-ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation modification statutaire du Syndicat d'Elimination des Déchets de la Haute Lande (SEDHL)
2. Permis de louer

II – FINANCES

1. Vote du taux d'imposition pour 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
2. Vote des taux d'imposition pour 2024
3. Taxe GEMAPI Délibération du conseil communautaire fixant le produit attendu
4. Attribution des subventions 2024
5. Attribution subvention à l'Office de Tourisme du Pays Morcenais 2024
6. Vote du budget primitif 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais : Budget Principal, ZAE Morcenx-La-Nouvelle (Massip, Cantegrit)
7. Fixation des tarifs pour l'Aire de Grand Passage du Pays Morcenais pour les Gens du voyage - Année 2024

III – ECONOMIE

1. Attribution d'aide économique pour l'investissement en matériel productif SASU Auberge Caule
2. Attribution d'aide économique pour l'investissement en matériel productif EURL Etablissements Trenson
3. Attribution d'aide économique pour l'investissement en matériel productif SARL ATLANTIQUE ONESSE CONCIERGERIE
4. Attribution d'aide économique pour l'investissement en matériel productif SARL GIACOMIN – Agence des Carolins

IV – LU DOBUS

1. Convention dans le cadre de prêts de jeux avec le Lycée des métiers du Bâtiment Jean Garnier – Morcenx-la-Nouvelle

V – QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- Décision N° 03/2024 DIA sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle, et Ousse Suzan



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

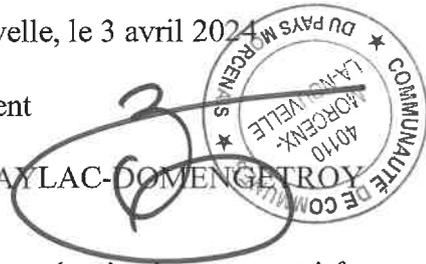
Morcenx-la-Nouvelle, le 3 avril 2024

Le secrétaire de séance

Hélène COUSSEAU

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>